

COMPTE RENDU

SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2022

Présents : BEAUDET Julie, BOUDONNET Fabrice, CHOUZY Jean-Pierre, COUSIN Moïse, GUIHERY Jérôme, HAMOND Gaëlle, POULEYN Gilbert, SZCZESNY Ludovic, THOMAS Alain, MONTÉCOT-LEMÉE Dany.

Absents excusés: PROVOST Audrey, BEAUDOIN Fabienne et GOUGEON Sandrine

Absent : COLART Stéphane.

Secrétaire de séance : POULEYN Gilbert

Ordre du jour :

1. Assainissement : point réunion fin d'étude et vote des tarifs 2022
2. Vote des tarifs location salles 2022
3. Point travaux salle des fêtes
4. Point école
5. Point projet lotissement
6. Présentation rapport déchets/CSE
7. Courrier riverains « La Guesnerie »
8. Devis matériel
9. Questions diverses

I. Assainissement : point réunion fin d'étude et vote des tarifs 2022

M LOUVEL a présenté l'étude finale et le dossier loi sur l'eau pour la mise aux normes du périmètre belgeardais en assainissement collectif. L'enjeu majeur est la dissociation complète des circuits d'eaux pluviales et d'eaux usées qui sont collectées et drainées vers les lagunes. S'y ajoute également l'assainissement du nouveau lotissement des 3 Chênes, le poste de refoulement existant étant trop petit.

L'analyse technique préliminaire montre que les lagunes actuelles sont sous-dimensionnées, trop basses avec un écoulement en exutoire insuffisant. Le ruisseau Touroux est souvent à sec en période estivale.

L'investissement financier est conséquent, de l'ordre de 1.3 M€ subventionnable à 70 %

Un appel d'offre va être lancé avec l'assistance du conseil départemental pour recruter un bureau d'étude. Celui-ci lancera la première phase de travaux. La priorité est donnée à l'amélioration des réseaux puis viendra en deuxième phase la création de la nouvelle station.

Après délibération et à la majorité (9 pour et 1 contre), le conseil majore de 3% les tarifs pour l'assainissement 2022 : l'abonnement annuel passe à 30,90 € et la redevance à 1.29 € par m³.

II. Vote des tarifs location salles 2022

Après présentation et délibération, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les tarifs de location des salles pour les résidents locaux et diminue d'environ 20 % pour les demandes des particuliers en hors-commune. Les élus souhaitent augmenter l'attractivité des salles à un public étendu. Cette grille tarifaire, applicable au 15 janvier 2022, est validée, à l'unanimité.

	Période d'été (01/05 au 30/09)		Période d'hiver (01/10 au 30/04)	
Salle des fêtes (180 pers. max)	CM	HC	CM	HC
Vin d'honneur	90 €	150 €	100 €	180 €
Salle + cuisine (forfait week-end)	210 €	330 €	270 €	390 €
Salle + cuisine + vaisselle (forfait week-end)	250 €	400 €	310 €	460 €
Salle de l'Orée du Bois (50 pers. max)	CM	HC	CM	HC
Forfait week-end	130€	200 €	170 €	270 €
Caution	300 €			

III. Point travaux salle des fêtes

Malgré quelques aléas COVID, le démarrage du programme des travaux est conforme aux attentes et délais annoncés.

- L'entreprise ROBINO est présente depuis le début janvier
- L'entreprise COUSIN COUVERTURE a terminé la toiture du local rangement tables et chaises.
- EMAPLAST démarrera en semaine 04 et sera suivi par l'entreprise JARRY.
- Un devis complémentaire est attendu pour le toit plat par l'entreprise Manceau.

Les différents intervenants ont réclamé la mise en place d'une protection du parquet, item non abordé dans le cahier des charges initial. Le rachat d'un fond de stock de dalles à Bricomarché a permis de limiter la dépense à 1381.29 € TTC.

Des devis sont en cours pour des achats éventuels de praticables pour la scène (de 12 à 24 m²). En fonction des retours, il est probable que l'on se limitera à la location de cet équipement pour des manifestations assez espacées dans le temps (tous les deux ans)

IV. Point école

Il a fallu mettre en place un intérim de deux semaines pour pallier l'indisponibilité de Mme LOTTIN. Une classe a été fermée pendant trois jours à cause du COVID. A la reprise, le fonctionnement de l'école et de la cantine a été fortement perturbé en raison du nombre de cas contacts déclarés. Le jour de la rentrée une majorité des repas surnuméraires ont été distribués à quelques anciens. Les commandes journalières sont actuellement minorées de 5 à 10 repas par jour.

RESTORIA annonce une majoration de tarif de 4 % au premier février 2022.

Un service minimum a été assuré spontanément lors de la journée de grève du 13 janvier. Une indemnité forfaitaire sera versée ultérieurement par les services de l'état.

Des contacts sont toujours en cours pour trouver des regroupements intercommunaux pour la livraison des repas de cantine.

V. Point projet lotissement

Le permis d'aménagement a été déposé et est en cours d'instruction au service urbanisme. Il faut compter environ trois mois de délai pour retour des avis. Deux contacts ont été enregistrés pour l'achat de parcelles.

VI. Badges CSE

En l'absence d'Audrey Provost, ce point sera discuté lors de la prochaine réunion. Une réunion intercommunale est programmée courant mars pour discuter de la suppression des bacs et du passage en CSE (badge) sur le territoire de la commune d'ici fin 2022. Il faut savoir que la demande de déplacement d'un conteneur implique que la commune aura une somme d'environ 5000 € restant à sa charge. Depuis le 1^{er} janvier, l'entretien des points de collecte incombe aux communes suite au désengagement des services déchets de Mayenne Communauté.

VII. Courrier riverains « La Guesnerie »

Une pétition écrite signée par l'ensemble des riverains de la Guesnerie demande une signalétique pour limitation à 50 km/h de cette zone. Les habitants se plaignent d'excès de vitesse et de comportements dangereux. Le Conseil prend acte de cette demande. Il y donne un accord de principe favorable et la transmet pour étude de faisabilité aux services de voirie concernés.

VIII. Devis matériel

La subvention du Conseil Département de 10 328 € pour l'achat du tracteur-tondeuse est définitivement acquise.

Le Conseil vote à l'unanimité les crédits suivants :

- 231.92 € pour travaux de réfection d'une allée au cimetière et enlèvement d'un stock de vieilles pierres tombales.
- 377.36 € pour la pose d'un drain sur une zone engorgée du chemin des Soleyères

Les travaux identifiés aux lagunes pour nettoyage, défrichage de la zone et réfection de la plateforme peuvent être transmis au service prestations. Cependant cette dépense étant imputée dans le budget annexe assainissement, le choix de retenir une entreprise extérieure serait plus judicieux (devis estimés à 612 et 520 €)

IX. Questions diverses

- Un Duathlon organisé par le club MASTRIA53 sur un circuit restreint au territoire de la commune est planifié pour le dimanche 27 mars 2022.
- Le conseil enregistre une plainte d'un riverain pour nuisances lors de location de la salle de l'Orée du bois. La demande de renforcement de l'isolation phonique n'est techniquement pas pertinente.
- Planning des prochaines réunions : **25 février, 25 mars, 29 avril et 10 juin.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00 mn. La prochaine réunion est programmée le 25 février 2022